



# ► Préservation et restauration des écosystèmes : l'agglomération et le Conservatoire du littoral en action

Sète agglomération Méditerranée et le Conservatoire du littoral ont concrétisé leur engagement en faveur de la protection des espaces naturels grâce à une convention de partenariat, impliquant des actions concrètes de déconstruction et de renaturation.

**A**vec plus de 12.000 hectares de plages, étangs, zones humides, bois et garrigues, et une façade maritime de près de 30 km, les espaces naturels de notre territoire constituent une grande richesse écologique. Leur protection est un enjeu majeur. Ces espaces contribuent à la préservation de la biodiversité, mais aussi au cadre et à la qualité de vie des habitants. Ils sont le support d'activités agricoles, viticoles, pastorales, conchylicoles et de pêche. Ils participent à la régulation climatique, à la protection du littoral et à la prévention des inondations. Ils jouent également un rôle d'épurateurs naturels, restaurant la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

Sur notre territoire, le Conservatoire du littoral est propriétaire de 2 465 ha de zones naturelles (marais, anciens salins, zones humides...) sur lesquels se trouvent des bâtiments de nature diverses. Un certain nombre d'entre eux présentent un intérêt historique, architectural ou culturel. D'autres sont sans intérêt patrimonial, disgracieux, voire dangereux pour le public, et ont vocation à être détruits.

Des actions de ce type ont déjà été réalisées ces dernières années. De 2017 à 2019, le Conservatoire du littoral a procédé à la déconstruction de l'ensemble des colonies de vacances

historiquement installées en arrière de la plage des Aresquiers dans un objectif de protection du littoral et des personnes. Sète agglomération méditerranée a porté, quant à elle, le vaste programme de restauration et démolition du hameau bâti des Salins de Frontignan (2017-2019), la déconstruction de l'ancien camping du Bois des Aresquiers (2019), mais aussi de nombreuses démolitions sur des parcelles cabanisées en berge nord de l'étang de Vic.

En 2023, Sète agglomération méditerranée et le Conservatoire du littoral se sont engagés conjointement afin de définir et mettre en œuvre un plan d'actions de déconstruction des unités bâties présentes sur les parcelles acquises par le Conservatoire (28 sont concernées). L'objectif commun étant de préserver et restaurer les milieux naturels.

Au-delà de la restauration écologique des milieux, ces actions permettent également de lutter contre le phénomène de cabanisation, très présent sur notre territoire. L'acquisition de parcelle par le Conservatoire du littoral peut se faire à la demande d'un propriétaire, à l'amiable ou par préemption. L'action foncière sur des parcelles cabanisées permet de stopper l'occupation illégale, mais aussi d'éviter la revente du bien à un particulier.

## Les chantiers 2024



En janvier, un chantier de déconstruction et restauration a démarré sur deux parcelles du site naturel de la Conque à Mèze. Il consiste à démolir deux constructions de type cabanons de villégiature (soit 160 m<sup>2</sup>) au bord de l'étang de Thau et à renaturaliser entièrement les parcelles d'une surface de 2.100 m<sup>2</sup>. Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Sète agglomération méditerranée pour un montant total de 49.992 €, avec une participation financière du Conservatoire du littoral.

Fin 2024, une déconstruction est programmée sur deux parcelles en berges nord de l'étang de Vic sur les communes de Vic-la-Gardiole et Mireval. Des déconstructions partielles sont également prévues sur le Domaine de Bellevue, à Marseillan.